

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux - Proposition d'approbation
du projet de convention financière concernant le projet
de Construction d'un péricolaire Dieffenbach-au-Val**

CP/2020/408

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Conseil Départemental a décidé lors de ses réunions du 8 décembre 2016 (CD/2016/158) et du 20 mars 2017 (CD/2017/004), de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

La délibération N° CP/2019/115 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 6 mai 2019 a approuvé la convention partenariale pour un ensemble de projets de construction de cinq accueils périscolaires sur les Communes de la Vallée de Villé et a validé à ce titre, le partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes de la Vallée de Villé, les Communes de Albé, Breitenbach, Dieffenbach-Au-Val, Fouchy, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, Saint-Martin, Saint-Maurice, Triembach-Au-Val, ainsi que le SIVU du Giessen.

Cette convention a été signée le 11 juillet 2019.

Dans le cadre de cette convention partenariale, les deux premiers projets d'accueils périscolaires de (Neuve-Eglise-Breitenau et de Saint-Maurice-Triembach-au-Val), suffisamment avancés dans leurs études et travaux, ont été votés lors de la CP du 6 mai 2019 et ont bénéficié d'une contribution financière au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité.

Pour les autres projets en réflexion, la convention partenariale a prévu la possibilité de conclure des conventions d'application financière en vue de préciser leur coût, leur plan de financement ainsi que de définir les conditions et modalités de leur financement par le Département.

Pour 2020, le troisième projet suffisamment mûr pour une mise en œuvre opérationnelle est le projet de création d'un accueil périscolaire pour les Communes de Dieffenbach-au-Val et de Neubois (RPI), porté par le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Giessen (SIVU).

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 344 330 € au SIVU du Giessen au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes du projet de convention d'application et financière pour la création d'un équipement périscolaire pour les Communes de Dieffenbach-au-Val et de Neubois (RPI).

1. Rappel du projet global inscrit dans la convention partenariale Enfance, Famille et Jeunesse

La Commission Permanente a approuvé, le 6 mai 2019, les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre les Communes de Albé, Breitenbach, Dieffenbach-Au-Val, Fouchy, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, St-Martin, St-Maurice, Triembach-Au-Val, Villé, la Communauté de communes de la Vallée de Villé, le SIVU du Giessen et le Département du Bas-Rhin pour la **construction de 5 accueils Périscolaire.**

L'objectif de ces projets est de renforcer l'attractivité du territoire, de répondre aux besoins des familles et de diversifier les modes d'accueil petite enfance/enfance.

Equipements déjà ouverts :

- Le périscolaire de Neuve-Eglise-Breitenau : ouvert en décembre 2019
 - Montant des travaux : 1 192 603 € HT
 - Montant de la subvention attribuée : 357 781 € (convention financière : CP/2019/115 de la Commission Permanente du 6 mai 2019)

Le projet de périscolaire de Saint-Maurice-Triembach-au-Val :

Montant des travaux : 420 000€.

Montant de la subvention attribuée : 126 000 € (convention financière : CP/2019/115 de la Commission Permanente du 6 mai 2019)

Projets en cours :

- Le projet d'école-périscolaire de Breitenbach - Maisongoutte - Saint-Martin, porté par le SIVU du Honcourt
- Le projet de périscolaire de Neubois-Dieffenbach-au-Val

Projet en réflexion :

- Le projet de périscolaire de Villé-Albé

2. Proposition d'attribution d'un soutien financier pour la création de l'équipement périscolaire pour les Communes de Dieffenbach-au-Val et de Neubois (RPI)

Les Communes de Dieffenbach-Au-Val et Neubois ont décidé de construire un accueil périscolaire de 50 places avec salle de restauration et ateliers pour les élèves d'élémentaire et de maternelle, pour une surface d'environ de 450 m2.

Le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Giessen a été désigné pour porter le projet de construction de cet équipement à Dieffenbach pour le RPI Dieffenbach-Au Val/ Neubois.

Les travaux ont démarré en juillet 2020 et la durée de chantier prévisionnelle prévoit une livraison pour la fin de l'année 2021.

3. Proposition de plan de financement :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	932 044€	Etat : DETR	264 200€
Frais maîtrise d'œuvre	142 798€	Région	200 000€
Assainissement	24 809€	Département du Bas-Rhin	351 772€
Assurances	18 000€	CAF	150 000€
Petits équipements	35 000€	Maitre d'ouvrage	206 601€
Autres (Bornage, SPS, contrôle technique, étude de sols)	19 922€		
Total	1 172 573€		1 172 573€

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 351 772 €, soit 30% d'une

dépense prévisionnelle éligible de 1 172 573 € HT.

La Commission territoriale d'action Sud, réunie le 2 novembre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme les engagements pris par délibération N°CP/2019/115 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 06 mai 2019 dans le partenariat renforcé du Département du Bas-Rhin avec la Communauté de Communes de Villé, les Communes de Albé, Breitenbach, Dieffenbach-Au-Val, Fouchy, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, St-Martin, St-Maurice, Triembach-Au-Val, Villé et le SIVU du Giessen ;

- décide d'attribuer au SIVU du Giessen, une aide financière de 351 772 €, soit 30% du montant éligible de 1 172 573,00 € HT au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour le projet de construction d'un périscolaire pour les Communes de Dieffenbach-au-Val et de Neubois (RPI) ;

- approuve les termes du projet de convention d'application et financière afférente au projet précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le SIVU du Giessen, en vertu de la convention partenariale signée le 10 juillet 2019 et destinées à permettre le versement de la subvention précitée pour le projet évoqué ci-avant ;

- autorise son Président à signer la convention d'application et financière précitée, jointes en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY